



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Pouvoir : M. DERDERIAN Philippe donne pouvoir à Mme AUBIGNAT Stéphanie

Absente : Mme CORREIA Alexia

Madame DUMOULIN Chantal est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

Le procès-verbal de la séance du 09 mars 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

CONSULTATION POUR LA CREATION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – CHEMIN DES COURS, DES PUIITS et DE VILLONNE

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint en charge des travaux, informe le Conseil Municipal qu'une consultation par voie d'affichage a eu lieu le 02 mars 2018 pour la création d'un réseau d'éclairage public Chemin des Cours, Chemin des Puits et Chemin de Villonne.

La date de remise des offres a été fixée au 26 mars 2018 à 11h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 mars 2018 à 11h pour procéder à l'ouverture des plis et le 28 mars 2018 à 11h30 pour la décision d'attribution.

3 entreprises ont présenté une offre :

- BESSET : 49 850, 40 € TTC
- TERELEC : 47 739, 46 € TTC
- VIGILEC : 45 576, 00 € TTC

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise VIGILEC pour un montant de 45 576, 00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces techniques et administratives se rapportant à cette affaire.

MARCHE SEDI – ENFOUISSEMENT RESEAU BT – CHEMIN DES IRIS

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que, suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Affaire n° 18-002-475
Enfouissement BT – CHEMIN DES IRIS

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 126 171 €
Le montant total de financement externe serait de : 41 256 €
La participation aux frais de maître d'ouvrage du SEDI s'élève : 4 807 €

La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **80 108 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **126 171 €**
Financements externes : **41 256 €**
Participation prévisionnelle : 84 915 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **4 807 €**

MARCHE SEDI – ENFOUISSEMENT RESEAU TEL – CHEMIN DES IRIS

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que, suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Affaire n° 18-002-475
Enfouissement TEL – CHEMIN DES IRIS

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 32 584 €
Le montant total de financement externe serait de : 0 €
La participation aux frais de maître d'ouvrage du SEDI s'élève : 1 552 €

La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **31 033 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	32 584 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle :	32 584 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **1 552 €**

ADOPTION DU REGLEMENT DES CONGES DU PERSONNEL

Vu la Loi 83-624 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (article 21),

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux (articles 7-1 et 57 1°),

Vu le Décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 relatif aux fonctionnaires stagiaires,

Vu la Circulaire DGCL NOR COTB 1117639C du 8 juillet 2011 relative à l'incidence des congés de maladie sur le report des congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la commission du personnel a élaboré un règlement des congés annuels pour l'ensemble du personnel.

Considérant la nécessité, pour la collectivité, de se doter d'un règlement des congés annuels s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux,

Considérant que le projet de règlement des congés soumis à l'examen des instances paritaires a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du temps de travail, de gestion des congés et autorisations d'absence,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 27 février 2018,

Sur le rapport de Mme Christine SADIN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement des congés du personnel communal dont le texte est joint à la présente délibération.
- DIT que ce règlement sera communiqué à tout agent employé

POINT PERSONNEL

1. PETIT DEJEUNER DES ENTREPRISES

Le 5 avril dernier, la Commission Economie a organisé le petit déjeuner des entreprises dans les locaux de la société St Gobain.

2 de nos employées ont accepté de participer à cette animation pour le service ; elles ont beaucoup apprécié ce moment.

Merci à elles pour leur participation ; c'est un bon exemple de partage des compétences entre les commissions municipales.

2. COLLECTE DE VETEMENTS POUR LA CROIX ROUGE

Autre exemple avec la commission scolaire ; le Conseil Municipal Enfants a organisé une collecte de vêtements pour le Croix Rouge.

Merci à nos employés qui ont mis une benne à disposition pour stocker les vêtements collectés et particulièrement à Mathieu qui a effectué la livraison à La Verpillière.

3. ENTRETIENS ANNUELS

Les entretiens annuels ont été réalisés pour l'ensemble du personnel ; ce sont des moments importants d'échanges personnalisés avec chaque membre de l'équipe.

Les souhaits de formation ont été collectés, qu'ils soient la volonté de la municipalité ou du personnel ; Nous recherchons maintenant avec Nathalie à répondre favorablement à l'ensemble de ces demandes.

4. REUNION PERSONNEL CANTINE/PERISCOLAIRE

Une réunion s'est tenue le 3 avril, afin de faire le point sur les différents sujets susceptibles d'améliorer le service ; cette réunion était très constructive.

Elle permet à chacun de s'exprimer pour faire évoluer le service ; les thèmes abordés lors de cette réunion (amélioration des repas avec notre fournisseur, organisation du service des repas, protocoles d'hygiène et PAI, fiches incidents bilan et amélioration)

Nous tenons le rythme d'une par trimestre afin d'améliorer l'organisation et le dialogue au sein des équipes.

5. ABSENCES, FORMATIONS

22 jours d'arrêt en mars et 25 en avril ; Un impact peu important sur les services ; ces arrêts concernant seulement 3 personnes, dans des services et sur des périodes différentes.

6. RECRUTEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement de la 4^{ème} secrétaire est finalisé. Il a rencontré 6 personnes et l'une d'entre elles a été retenue.

Le Conseil Municipal valide son choix et donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour procéder au recrutement par l'intermédiaire d'une agence d'intérim dans un premier temps et après un test écrit pour valider ses compétences en langue française.

BILAN INCIDENTS ECOLES ET RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Guadalupe GOICHOT, Conseillère Municipale Déléguée à l'hygiène et à la sécurité, informe le Conseil Municipal des incidents qui ont eu lieu aux écoles sur le temps périscolaire et restaurant scolaire du 08 janvier au 06 avril 2018.

BILAN FICHE INCIDENTS DU 08/01 AU 06/04/2018

DECLARATIONS D'INCIDENTS			
LIEUX	CORPORELS	COMPORTEMENTS	TOTAL
ECOLE MATERNELLE			
Restaurant scolaire	3	0	3
Périscolaire	1	0	1
TOTAL PAR ECOLE	4	0	4
ECOLE ELEMENTAIRE			
Restaurant scolaire	21	14	35
Périscolaire	0	1	1
TOTAL PAR ECOLE	21	15	36
TOTAL GENERAL	25	15	40

Un carnet à souches a été mis en place pour la déclaration des incidents remplis par le personnel communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'incivilité qui a eu lieu au niveau des écoles. Des jeunes de Satolas ont brûlé l'hôtel à insectes fabriqué par les enfants du CME. Ils ont été interpellés par la Gendarmerie.

Monsieur le Maire a organisé une rencontre avec les parents et les enfants le 19 mai 2018 en Mairie.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A SATOLAS EN FORME POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

L'association sportive « Satolas en Forme » a organisé au profit de la ligue contre le Cancer le 18 mars 2018 une manifestation sur la commune afin de sensibiliser la population dans la lutte contre le cancer.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de reverser la somme de 10€ par participant élu ou personnel communal.

Onze personnes ont été recensées lors de cette manifestation.

La somme de 110 € sera versée à l'association « Satolas en Forme » intermédiaire de la ligue contre le cancer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

REJET DE LA DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Damien MICHALLET indique que la Direction Générale des Finances Publiques a saisi le Conseil Municipal pour acceptation ou rejet d'un état de demande d'admission en non-valeur pour des taxes d'urbanisme qui sont déclarées irrécouvrables par le Trésor Public.

Le montant total de la somme irrécouvrée s'élève à 2 252 € pour une personne, redevable de la Taxe Locale d'Equipement, concernant un permis de construire de 2011.

Il est indiqué que la situation du débiteur est la suivante : vaines poursuites, pas de déclaration, adresse inconnue.

Il s'avère que l'intéressé possède différentes locations sur la commune et que son adresse personnelle est connue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, rejette la demande d'admission en non-valeur et charge le Trésor Public de poursuivre la procédure de mise en recouvrement de la somme due.

CREATION D'UN NOM DE RUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales et principalement, celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de dénommer la rue débouchant sur la route des Etraits où des nouvelles constructions vont avoir lieu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- adopte la dénomination Chemin d'en Bas,
- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information aux intéressés, aux services fiscaux, à la poste, au SDIS38 et IGN.

CONSTRUCTION ILLICITE ROUTE DE LA RUETTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une construction illicite a été faite sur la route de la Ruette.

Il a mandaté un avocat afin de connaître quelle procédure peut être engagée contre celle-ci.

INFORMATION SUITE RECOURS TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame UBEDA avaient formulé un recours devant le tribunal administratif contre un permis de construire. Cette requête avait été enregistrée le 4 décembre 2017.

Ils ont déclaré se désister purement et simplement par mémoire, enregistré le 5 février 2018 par le tribunal administratif.

Par ordonnance en date du 28 mars 2018, le tribunal administratif de Grenoble a pris acte du désistement.

Tous les intéressés ont été informés de cette décision.

INFORMATION ENQUETE PUBLIQUE SUEZ CENTRE EST

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la société SUEZ recyclage et valorisation Centre Est est autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux sur la commune.

Dans ce cadre des servitudes d'utilité publique ont été instituées.

La société SUEZ afin de pérenniser son installation a adressé une demande d'autorisation en Préfecture pour la mise en service d'un nouveau casier « 6 » sur la zone de SATOLAS 3 localisée aux lieux-dits « Trosséaz » et « Péciat ». Ce projet est accompagné d'une demande d'institution de servitudes d'utilité publique, constituant en l'extension du périmètre des servitudes d'utilité publique existantes en raison de la création du casier « 6 ».

La commune est propriétaire du chemin rural de Bonce à Péciat, chemin qui se situe dans la zone d'emprise de la servitude à instituer.

Une enquête publique portant sur la demande d'autorisation et le projet de servitudes d'utilité publique aura lieu du 29 mai 2018 au 29 juin 2018 en Mairie de SATOLAS-ET-BONCE et de GRENAVY

La commune doit formuler un avis avant le 29 juin 2018.

POINT URBANISME et PLU

✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en mars et avril 2018.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours d'instruction	Garage	MASSIÉ Philippe	Route de la ruette	en cours
	Piscine + pool house	MOIROUD Pascal	le clos de l'Eperon	en cours
Permis de démolir	Poste de relèvement	CAPI	Route de la ruette	accordé le 24/04/2018
déclarations préalables	Fermeture garage par une porte	DREYON Clarisse	Impasse des Cerisiers	accordée le 13/03/2018
	Tunnel agricole	PEYAUD Jean-Marc	Route de Rollinière	accordée le 13/03/2018
	Piscine	PLECHE Guillaume	12 Lotissement les Pinsons	accordée le 27/03/2018
	Division terrain	ARRIVAT Albert	Chemin du Vieux Hameau	rejet tacite le 29/03/2018
	Division terrain	BOSLOUP André	chemin de Combe Robert	accordée le 05/04/2018
Permis de construire	Maison individuelle	VIDAUD Damien et BOSLOUP Emelyne	Chemin Combe la saume	accordé le 13/04/2018

✓ PLU

Monsieur Robert BALLEFIN, adjoint à l'urbanisme informe le Conseil Municipal que la commission PLU se réunira le 11 juin 2018 à 19h en présence de Mme PONT et Madame EVRARD, Directrice du SCOT afin d'étudier les possibilités de redémarrage des études avant l'approbation du SCOT.

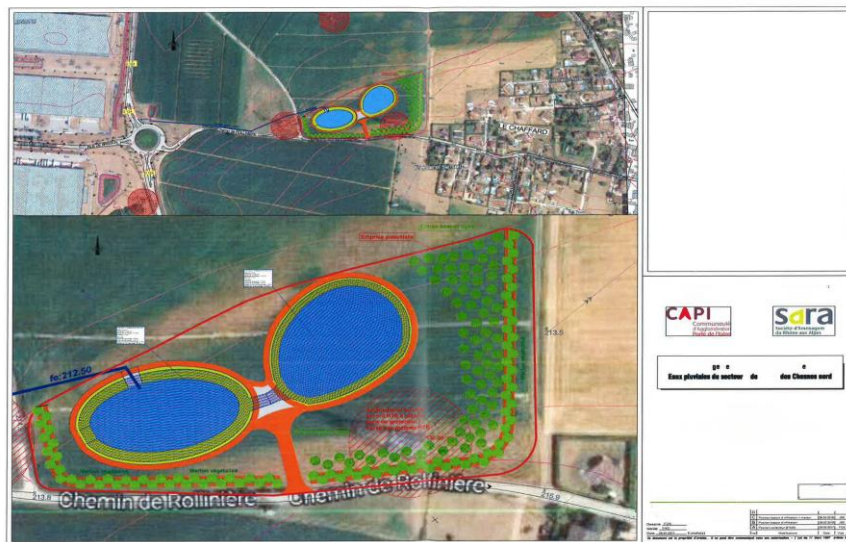
Il sera sans doute possible de recommencer le PADD de la commune.

CONSTRUCTION BASSIN DU CHAFFARD

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal de la construction de deux bassins au Chaffard. Il rappelle que la commune s'est battue pour que le projet initial soit annulé.

Il présente les trois nouveaux plans aux membres du Conseil Municipal qui tiennent compte des différentes remarques formulées par la commune.

Après discussion et explication, le Conseil Municipal valide le projet 3.



ACHAT TERRAIN HAUT BONCE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a engagé une négociation en vue de l'achat de terrains sur le Haut Bonce. Il s'agit des parcelles section B 55 et B 606 en partie.

Le propriétaire a émis un accord de principe pour l'achat au prix de 0.80 € le m².

Le Conseil Municipal valide cette proposition d'achat et autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires à la finalisation de cette transaction.

France Domaine sera saisi pour une estimation.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Information CAPI :
 - Diagnostic des voiries CAPI en ZAE
 - Convention partage du foncier dans les ZAE d'intérêt communautaire signée le 27 janvier 2014 – Appel 2017
- ✓ Projet ALPHA au Rubiau – Une rencontre a eu lieu à l'Hôtel de Région en présence du futur utilisateur. Il a confirmé sa volonté de poursuivre le projet tout en allégeant le calendrier pour le dépôt du permis de construire. La motivation de la commune reste la création d'emplois envisagés sur le site. Monsieur le Maire a rappelé, que vu l'ampleur du projet, la commune reste mobilisée.

- ✓ Courrier remerciement du Directeur de l'école maternelle pour l'octroi de la subvention.
- ✓ Association Nid d'Energie, la commune souhaite adhérer à cette association en prenant des parts. Une demande de rendez-vous leur sera demandée.
- ✓ Lecture du Courrier de Dominique BERGER, Maire de Vaulx-Milieu sur projet méandre de la Bourbre.
- ✓ Cérémonie du 8 mai, le rendez-vous est fixé à 11h devant le Monument aux Morts.
- ✓ DIVERSES DATES A RETENIR
 - Dimanche 06 mai 2018 à 10h : Accueil en Mairie de Monsieur Ibrahim Ag Attahir, maire de Gorom-Gorom au Burkina Faso.
 - Cérémonie du 08 mai à 11h devant le monument aux Morts
 - Samedi 19 mai 2018 : Inauguration Aire de Jeux du Bas Bonce à 11h
 - Fête des voisins le 25 mai 2018
 - Biennale du Cirque : deux horaires à retenir le 1^{er} juin 2018 :
 - à 17h30 - Charivari
 - à 19h – La baleine volante
 - Option : Inauguration 02 juin 2018 : Chemin du Rubiau / Parking du David 11h
 - Visite centre de pilotage MOS le 08 juin 2018, horaire à définir
 - Date de réunion publique d'information pour la méthanisation à la station d'épuration du Chaffard :
 - Jeudi 07 juin à 19h salle du Chaffard
 - Mardi 03 juillet à 19h salle du Chaffard
 - Visite maison médicale St Just le 07 juillet 2018 à 10h.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 08 JUIN 2018 à 20 heures 30

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 00H45